



Ne pas miner l'avenir

Les enjeux miniers au Bas-St-Laurent et en Gaspésie

Et l'importance de réformer le régime minier québécois

Matane, Groupe Uni-Vert, Mai 2023

Me Rodrigue Turgeon, J.D., M.S.V.D.

Coresponsable du programme national, MWC

Porte-parole, QMM

rodrigue@miningwatch.ca | 819-444-9226



Siscoe Gold Mine-Quebec-1932

Plan de la présentation

- * Considérations historiques à l'égard des Autochtones
- * Un boom minier secoue le Québec
- * La réalité minière de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent
- * Participer à la Consultation sur l'encadrement minier
- * Solutions

Samuel de Champlain, 1609

« Je promis aux **Algonquins et aux Ochateguins** de les assister dans leurs guerres, ceux-ci ayant promis de me montrer **leur** pays, les grands lacs, **quelques mines de cuivre**, et autres choses, qu'ils m'avaient indiquées. »





Années 1860

La ruée vers les
minéraux
confédératifs

Les deux gros principes :

1- Domanialité

2- *Free mining* (libre accès
aux ressources minérales)

Kent Monkman, *Iron horse*, 2015

Mathieu André
Innu
1930'



Gabriel Commandant
Anicinape
1930'




Loi constitutionnelle de 1982

« **Article 35 (1)** Les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés. »

Arrêt Nation Haïda

Obligation constitutionnelle de consulter et d'accommoder



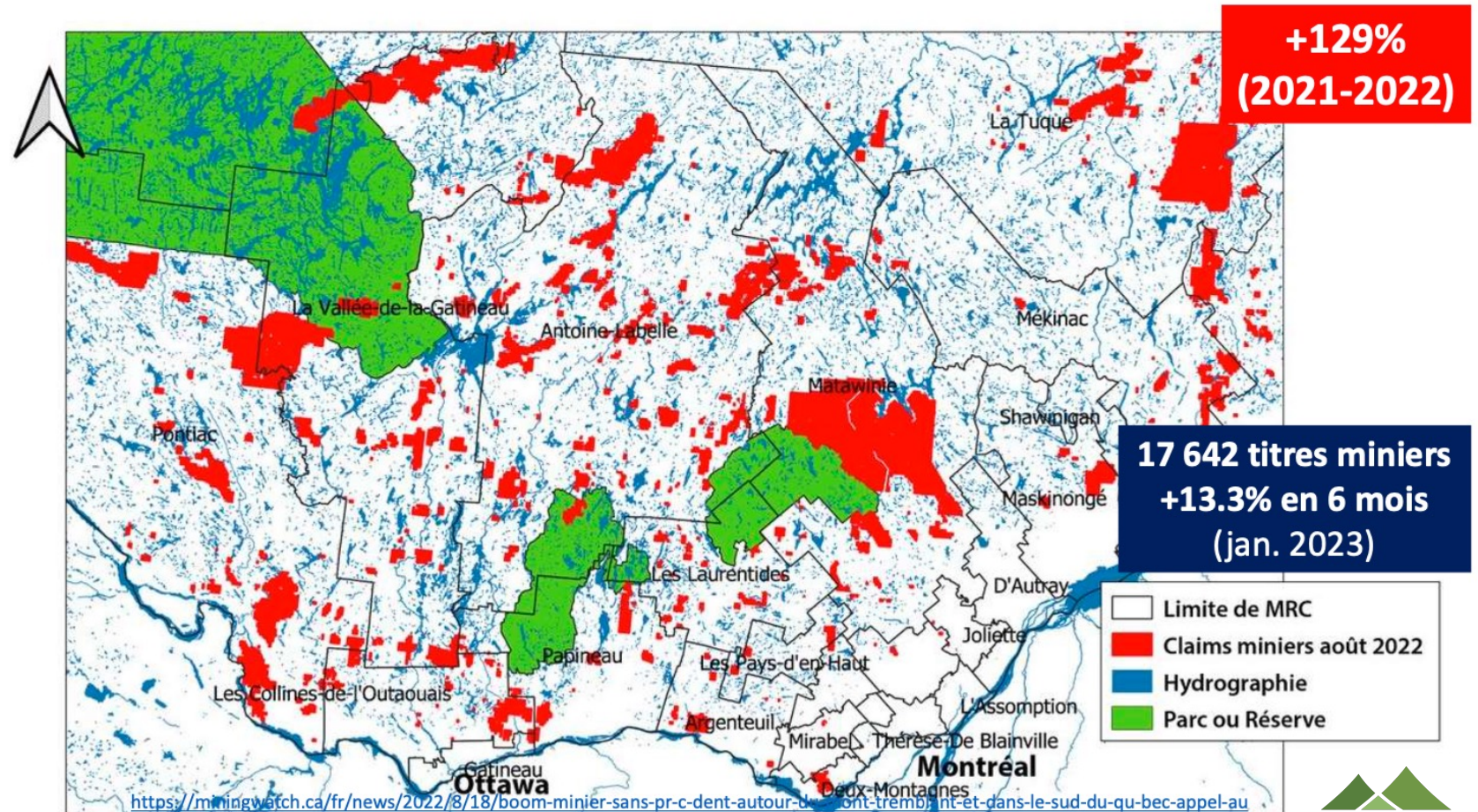


L'exploitation minière au Canada : une compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces, sur les territoires autochtones

- Les régimes miniers de libre accès sont contestés par les peuples autochtones à travers le Canada (avec succès !).
- Beaucoup de lois pour peu de respect envers les peuples autochtones...
- À titre d'exemple, voici quelques-unes de celles qui sont en vigueur au Québec
- Provincial
 - *Loi sur les mines*
 - *Loi sur la qualité de l'environnement*
 - *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*
 - *Loi sur la conservation de la faune*
 - *Loi sur les terres du domaine de l'État*
 - *Loi sur l'aménagement durable des forêts*
 - *Loi sur le développement durable*
 - *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*
 - *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*
 - ...
- Federal
 - *Loi sur l'évaluation d'impact*
 - *Loi sur les pêches*
 - *Loi sur les espèces en péril*
 - *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*
 - ...

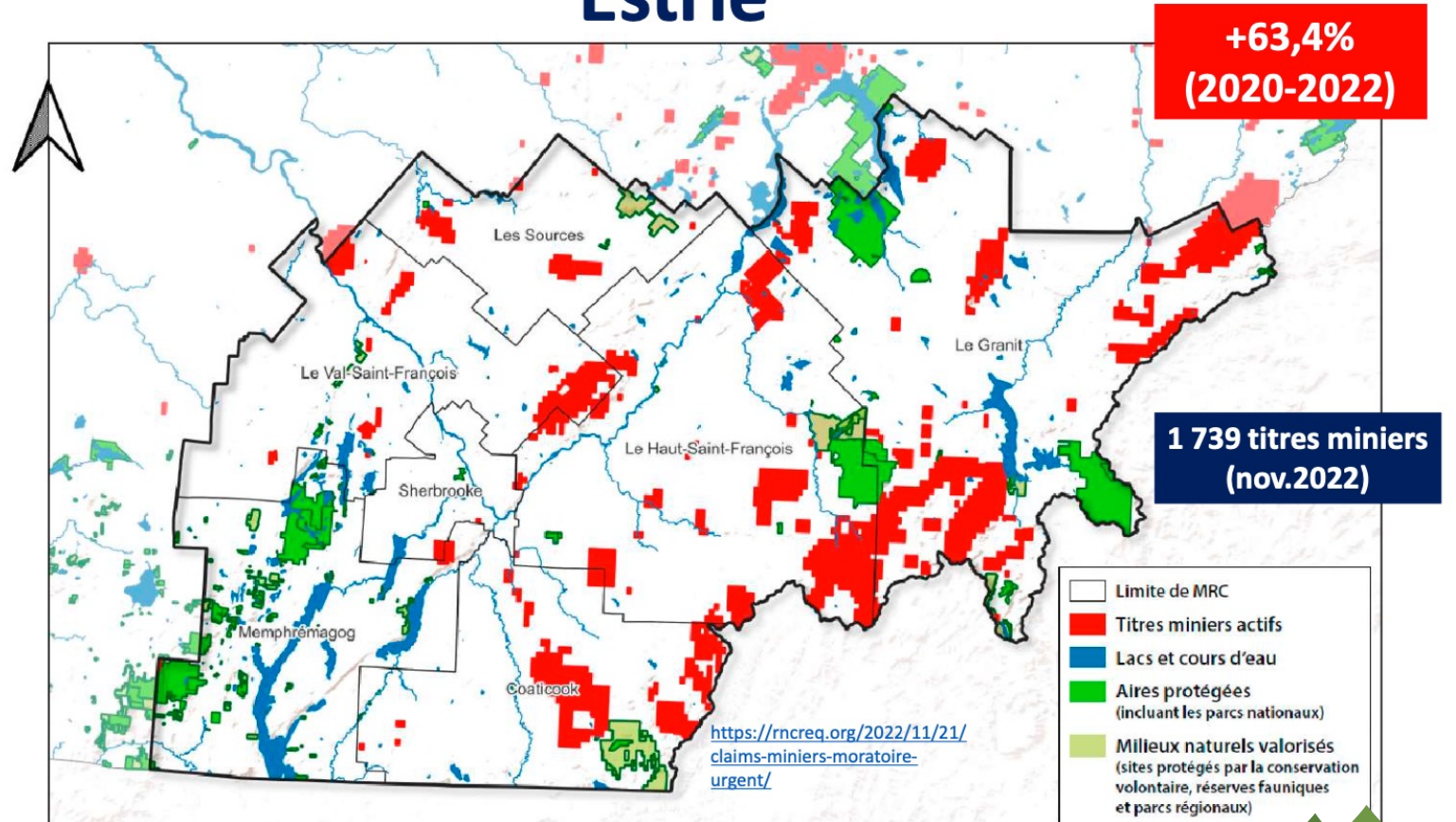
Août
2022

Laurentides-Lanaudière-Outaouais-Mauricie



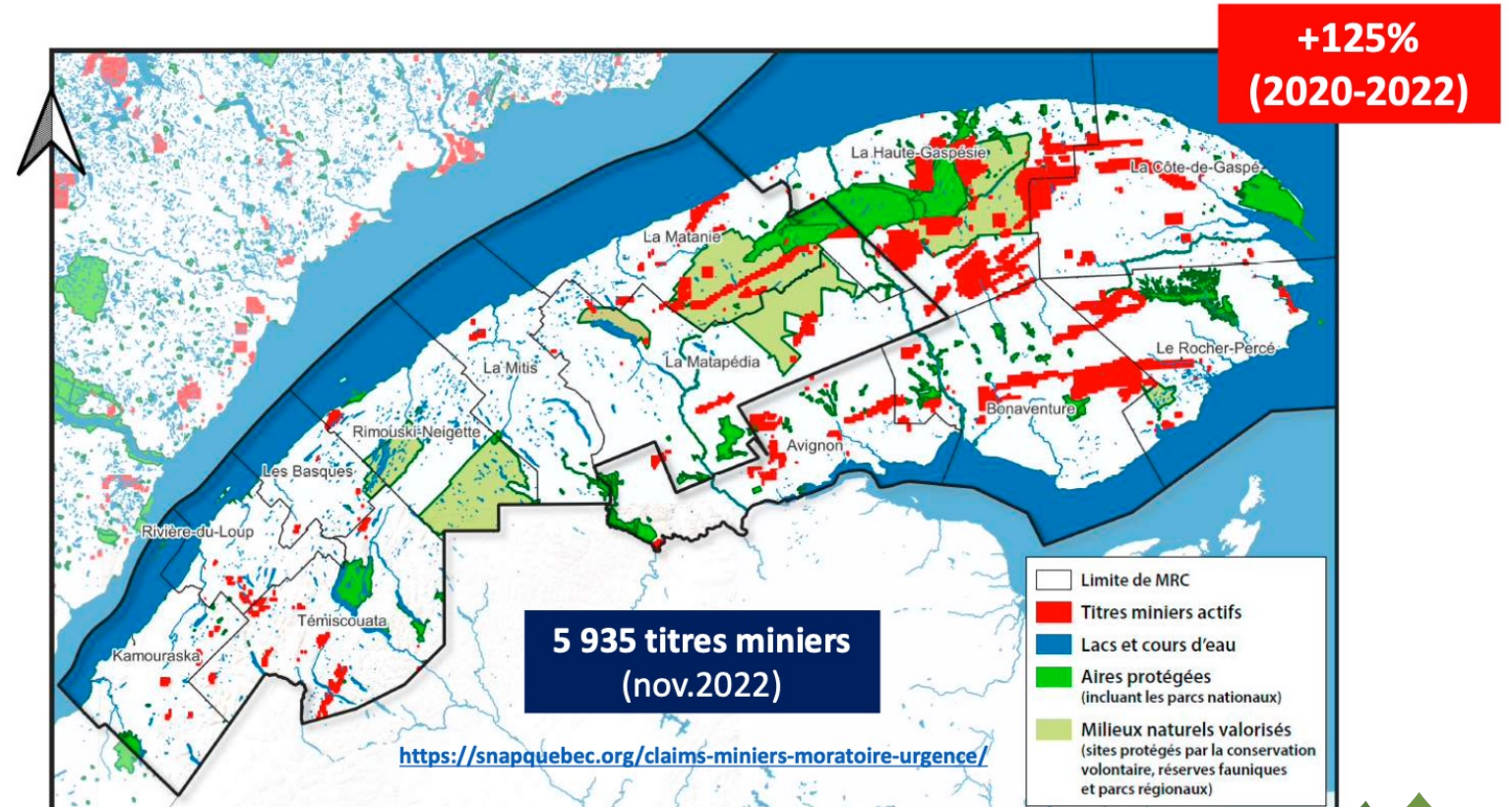
Novembre 2022

Estrie

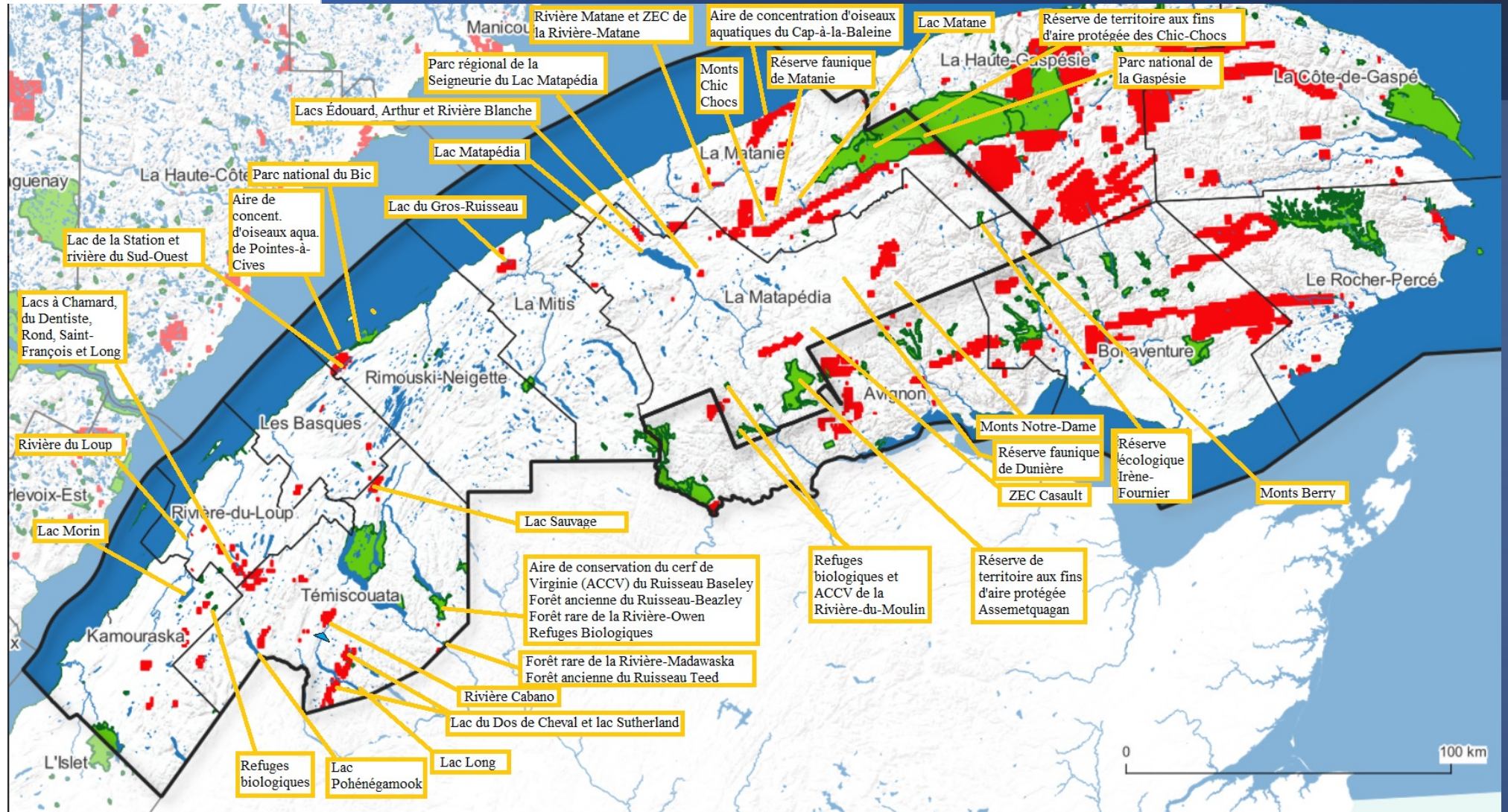


Novembre 2022

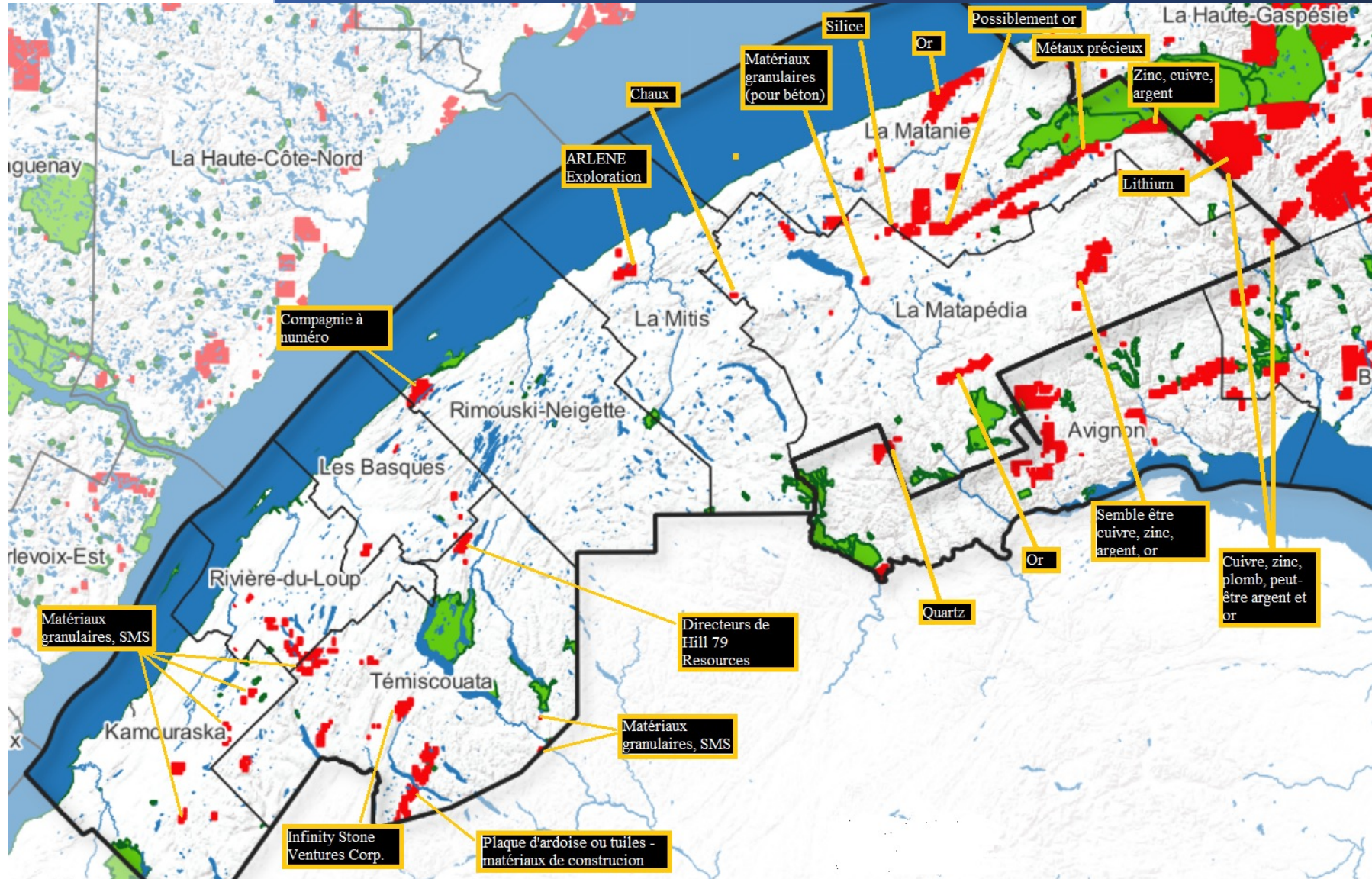
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie



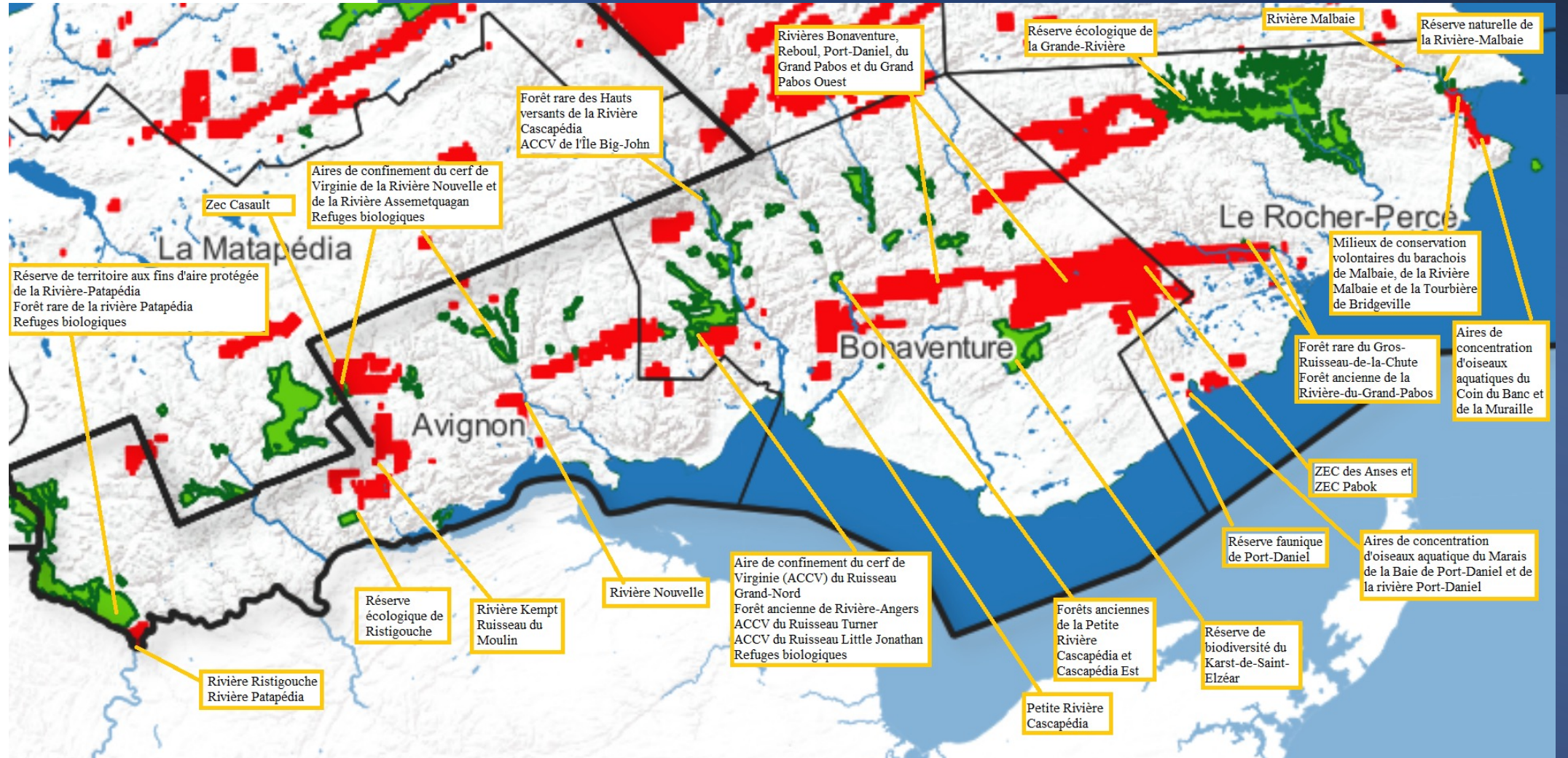
Claims et milieux naturels valorisés



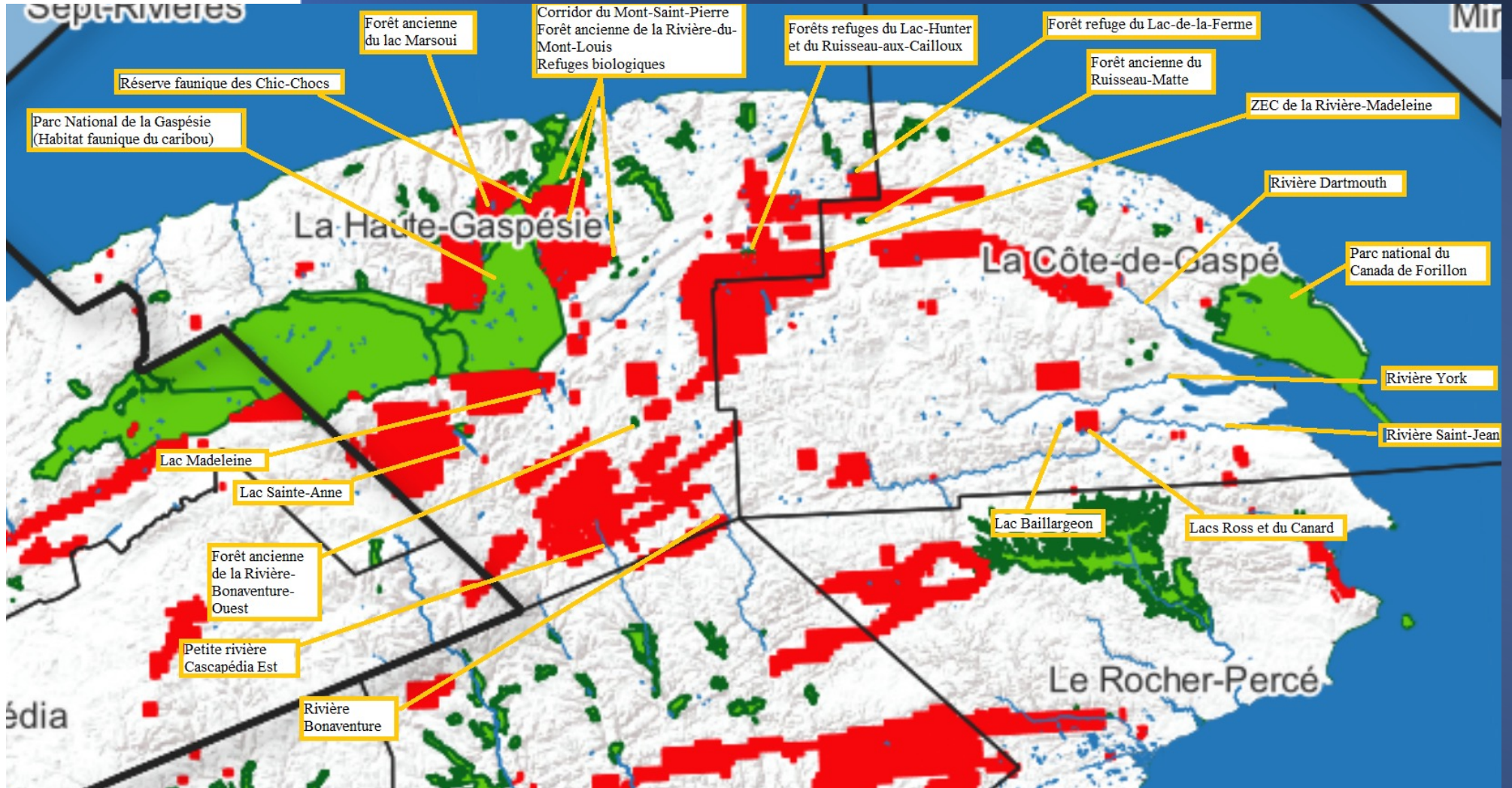
Substances minérales recherchées



Claims et milieux naturels valorisés

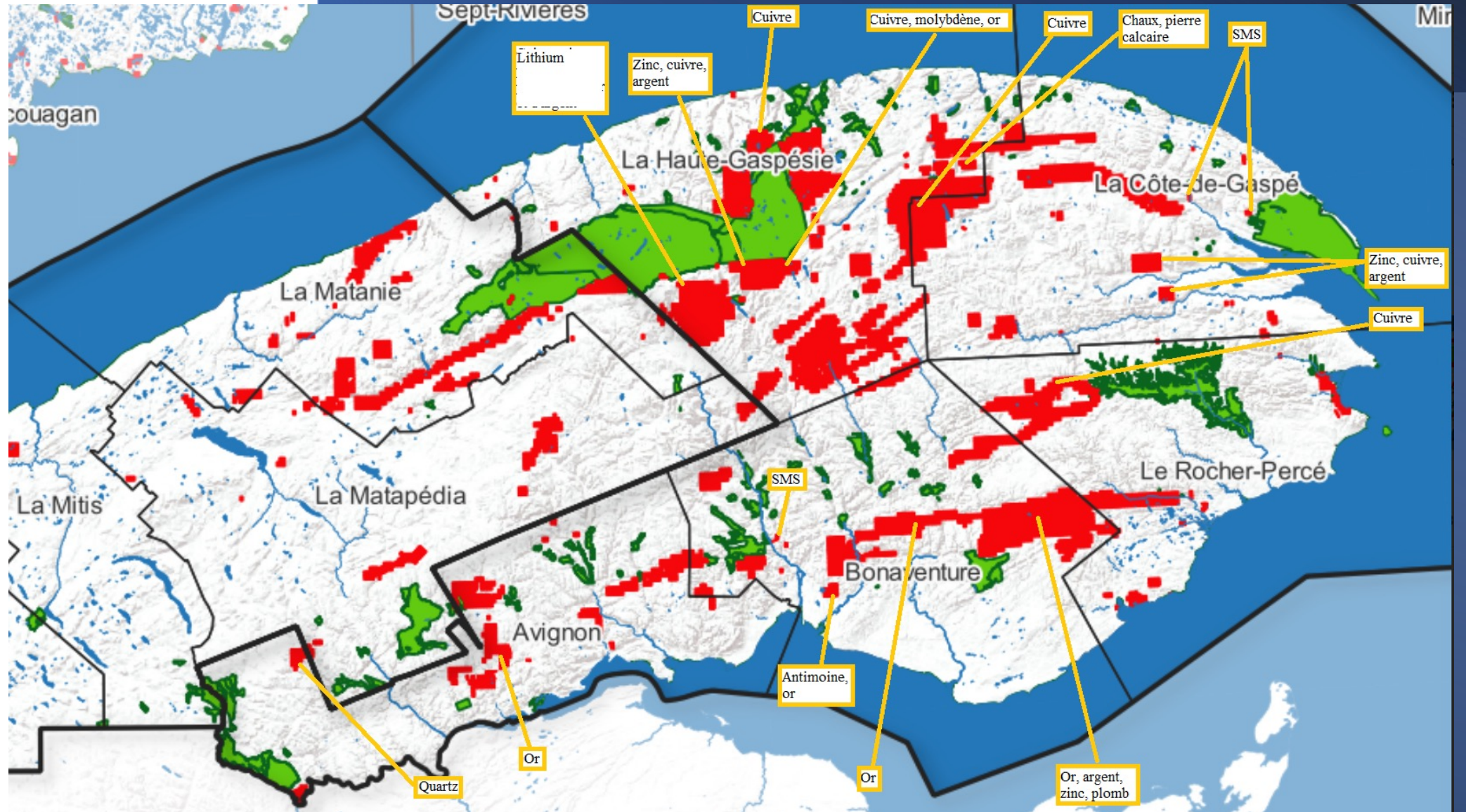


Claims et milieux naturels valorisés



Gaspésie
Novembre 2022

Substances minérales recherchées

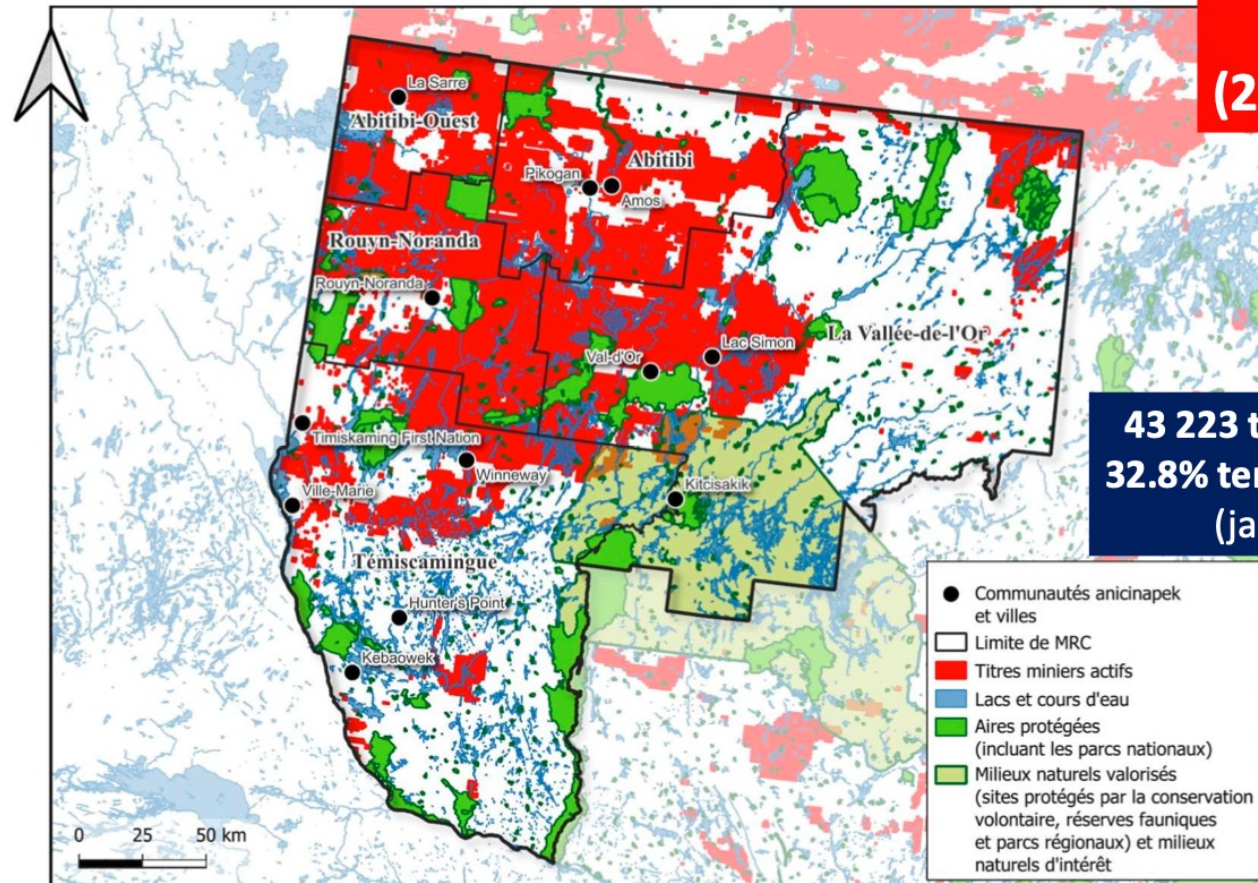




Un boom minier secoue le Québec

Janvier
2023

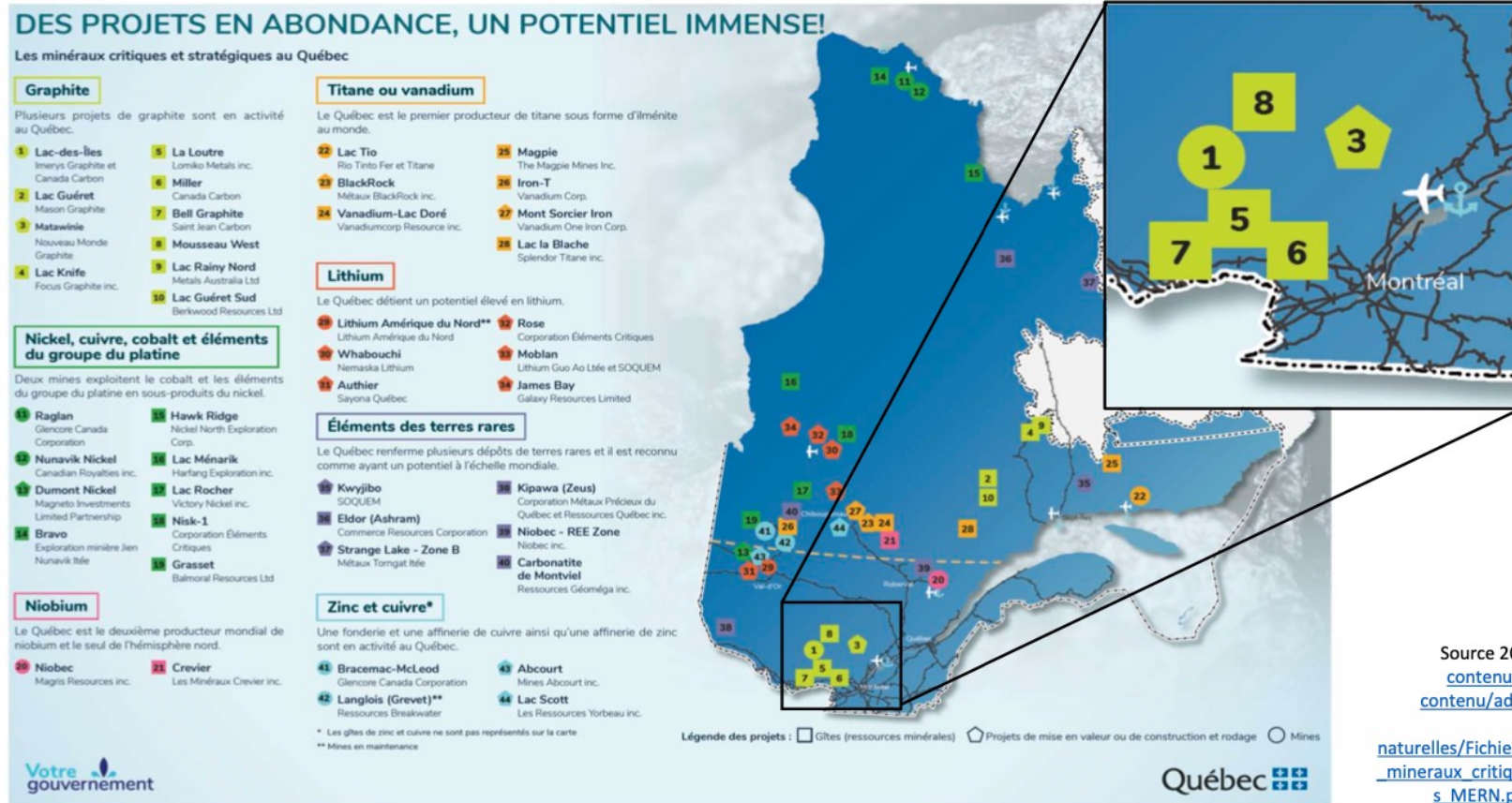
Abitibi-Témiscamingue



+46%
(2020-2022)

43 223 titres miniers
32.8% territoire *claimé*
(jan.2023)

Plan sur les minéraux« critiques et stratégiques » (Québec 2020-2025)



Le Québec et le paradoxe de l'or

- 1% : hausse mondiale de la demande pour les produits technologiques (2018)
- Exploité depuis 1823
- ~ 40% des mines actives
- 71% des substances valorisées
- 67% des claims
- 33% de la production canadienne
- ~ 25G\$ production d'or depuis 2008



71%

PRÈS DE 3 QUÉBÉCOIS-ES SUR 4

SONDAGE LÉGER 2022

suggèrent de

« SURTAXER L'EXTRACTION DE MINÉRAUX DE LUXE COMME L'OR, L'ARGENT QUI ONT UNE FAIBLE UTILITÉ POUR LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES »



Prix élevé de l'or

- 92% bijoux et finances
- 8% technologies



Obtenir un TIAM (6 à 36+ mois)

Obtenir un claim (30 minutes)

* Un individu

* Accès à internet

* Une carte de crédit (~75\$ pour 50 ha)

TYPE D'ACTIVITÉ	MOYEN DE JUSTIFICATION ⁴
Activité à caractère urbain et résidentiel	<p>Présenter visuellement chaque regroupement de sorte qu'il soit possible de déterminer la limite des lots, s'ils sont construits ou vacants et leur usage respectif (résidentiel, commercial, industriel ou de service).</p> <p>S'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> que chaque regroupement commercial, industriel ou de service est inférieur aux lots construits du regroupement; Un lot enclavé peut être utilisé d'un regroupement afin d'en améliorer l'usage; La MRC peut consulter les experts en matière de regroupement urbain et résidentiel présentés.
Activité à caractère historique, culturel ou patrimonial	<p>Indiquer le statut légal, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (classement, désignation, déclaration ou colatant), attribué à chaque activité identifiée. La délimitation des TIAM doit respecter la délimitation des lots où sont situées ces activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> En cas de doute quant au statut de protection attribué à une activité (par exemple pour les sites archéologiques ou les paysages culturels), la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications peut être consultée. Si cette activité se trouve entièrement dans un PU délimité en tant que TIAM, il suffit de la mentionner, sans autre justification.
Activité agricole	<p>S'assurer que l'activité agricole identifiée en tant que TIAM correspond à un secteur agricole dynamique ayant fait l'objet d'une caractérisation en vertu des ODAT consacrées à la protection du territoire et des activités agricoles.</p> <p>S'assurer que le territoire agricole dynamique est délimité au SAD.</p>
Activité industrielle	<p>Préciser la nature de l'activité, sa localisation ainsi que les infrastructures permanentes présentes sur le site.</p> <ul style="list-style-type: none"> Par exemple, s'il s'agit d'une ardoisière faisant l'objet d'un bail ou d'un permis d'intervention du MERN ou du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), fournir le numéro du bail ainsi que sa délimitation sur une carte.
Activité touristique	<p>Préciser la nature de l'activité ainsi que les infrastructures permanentes présentes sur le site de chaque activité identifiée (bâtimens, sentiers, balises, etc.).</p>
Activité commerciale	<p>Présenter la localisation de l'activité et la limite des lots qu'elle occupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> S'il s'agit d'un bail de location ou d'une autorisation relativement à un tel site accordé par le MERN ou le MFFP, l'information relative à ce bail ou à cette autorisation doit être fournie.
Activité de conservation	<p>Détailler, sur une liste ou dans un tableau, chaque activité de conservation retenue et son statut légal en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, de la Loi sur les mines ou de la Loi sur les parcs. Il est important de rappeler que :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'activité de conservation identifiée ne peut pas être à l'étape de projet; L'activité de conservation, en plus de son statut légal, doit être soustraite à l'activité minière sur la carte des titres miniers du MERN; Les directions régionales du MERN et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) peuvent assister la MRC dans la validation de cet élément.
Activité de prélèvement	<p>S'assurer que l'ensemble des installations de prélèvement et des aires de protection délimitées est identifié et délimité au SAD.</p> <ul style="list-style-type: none"> La MRC devrait indiquer à quelle section du SAD sont présentées ces informations.
Activité de gestion des ressources	<p>Préciser, pour chaque installation de prélèvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> sa localisation (à l'aide des fichiers de données géométriques); si elle est souterraine ou de surface; si elle est de catégorie 1 ou 2; si l'aire de protection délimitée est immédiate, intermédiaire ou élargie⁶.

ATTENTE SPÉCIFIQUE	ÉLÉMENT DE VÉRIFICATION
Consultation des titulaires de droits miniers	<p>Spécifier le moyen de communication utilisé pour consulter chaque des titulaires, par exemple une lettre ou un courriel. La MRC doit y présenter son projet et y inviter le destinataire à communiquer avec elle.</p> <ul style="list-style-type: none"> Un modèle de lettre est joint en annexe du présent document. Un délai raisonnable devrait être accordé aux titulaires de droits miniers pour transmettre leurs commentaires avant l'adoption d'une version finale de son TIAM. <p>Joindre au document justificatif un compte rendu faisant état des échanges avec les titulaires de droits miniers situés dans les limites ou à proximité d'une bande de protection retenue.</p>
Information et consultation des communautés autochtones voisines	<p>Communiquer avec la direction régionale du MERN afin que cette dernière indique quelles communautés autochtones pourraient être visées.</p> <p>Indiquer, dans son document justificatif, si une communauté autochtone est visée et les démarches effectuées auprès de celle-ci, le cas échéant. La MRC pourrait notamment joindre la lettre ou le courriel dans lequel elle l'a informée du projet et l'a invitée à lui fournir ses commentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> Un modèle de lettre est joint en annexe du présent document. La MRC doit communiquer le plus en amont possible avec les communautés autochtones dans le cadre de son processus de délimitation de TIAM. Elle doit leur accorder un délai raisonnable pour transmettre leurs commentaires relativement au projet de TIAM.
Connaissance et prise en compte des droits miniers	<p>Ajouter au document justificatif une carte réalisée à partir du système d'information géographique, communément appelé SIGEM, ou en utilisant les données du système, sur laquelle il est possible de visualiser les mines actives et les projets de mine ainsi que les gisements de pierre de taille, concassé ou industrielle, et de substances métalliques et non métalliques.</p> <p>Ajouter au document justificatif une carte réalisée à partir du système de gestion des titres miniers, communément appelé SIGTM, ou en utilisant les données du système, sur laquelle il est possible de visualiser les titres miniers actifs et en traitement ainsi que les aires d'exploitation de substances minérales de surface ouvertes et ouvertes sous condition.</p>

c. Renseignements pour connaître et prendre en compte les préoccupations du milieu et les droits miniers (articles 1.2 et 1.3)

Claims miniers: quels impacts ?

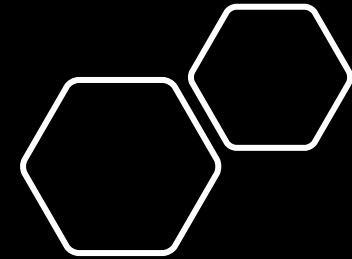
- « Geler » le territoire pendant plusieurs années («droits acquis»)
- Nuit à l'aménagement intégré du territoire
- Nuit à l'atteinte des cibles de conservation de 30% d'ici 2030 (COP15)
- Nuit aux investissements en récréotourisme et villégiature
- Affecte droits fondamentaux des Nations autochtones





Claims et exploration minière: Quels impacts?

- ✓ Forages (10 à 500+)
- ✓ Décapages mécaniques
- ✓ Levés géophysiques terrestres ou aériens
- ✓ Petits dynamitages
- ✓ Sentiers/chemins
- ✓ Traverses cours d'eau
- ✓ Coupes forestières (permis)
- ✓ 24/24h jours/mois/années



Claims et exploration minière: Quels impacts?

- ✓ Forages miniers (24/7)
- ✓ Coupes forestières/chemins
- ✓ Traverses cours d'eau

**Pas d'évaluation environnementale
ni de consultations publiques**

Coupes forestières et trous de forages sur les claims miniers du projet d'or Marban de la mine O3 (haut) et du projet de lithium Authier de Sayona Mining (droite) – Crédit Google / REVIMAT 2022

Vous avez le droit de dire non aux travaux d'exploration minière sur votre propriété privée

Articles 65 et 235 de la *Loi sur les mines* :

- Propriétaire du terrain a le **droit d'être informé 30 jours avant** le début des travaux
- Le titulaire du claim (la compagnie) doit obtenir une **autorisation écrite 30 jours avant** d'accéder au terrain



Exploitation minière: Quels impacts?

- Dynamitages et excavations
- Déchets miniers
- Risques pour les eaux de surface & souterraine
- Métaux lourds, acidité, etc.
- Produits chimiques
- Azote issu du dynamitage
- Hydrocarbures
- Déversements accidentels
- Destruction lacs & milieux humides
- Fosses minières



Évaluations environnementales et consultations publiques

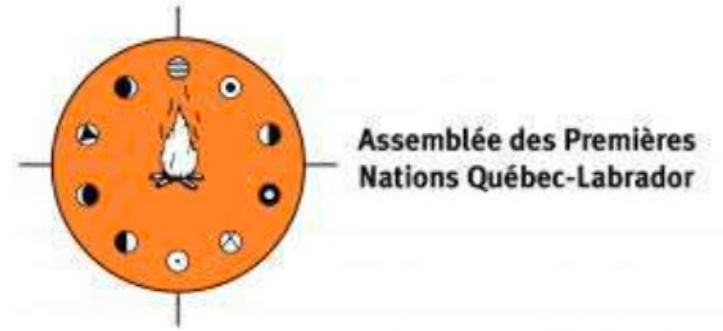
Demandes historiques et répétées des Nations autochtones

*Modifier la Loi sur les mines et autres lois afin de respecter les droits inhérents, constitutionnels et internationaux des peuples autochtones, notamment le **droit au consentement préalable, libre et éclairé***

Sources:

[Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Rés. 61/295, Doc. off., A.G. N.U. \(13 septembre 2007\), article 32, al. 2 \(voir aussi 10; 19; 25 et 38\)](#)

[Résolution de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador \(APNQL\) sur l'inconstitutionnalité de la Loi sur les mines \(Résolution 02/2017\)](#)





Claims miniers: Citoyens, élus, organismes appellent Québec à agir

**+200 municipalités
+1 million population
(jan. 2023)**



Demandes du milieu municipal

**« Mettre fin à la
préséance minière et
plutôt reconnaître la
préséance de la LAU et
des Schémas
d'aménagement et
développement (SAD) »**

- 1. Abroger l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)**
- 2. Réviser « rapidement » les OGAT-TIAM** (orientations gouvernementales des Territoires incompatibles avec l'activité minière)
 - Eau (quantité/qualité/changements climatiques)
 - Milieux naturels d'intérêt
 - Distances séparatrices pour tout
 - Automatiser les TIAM/ST lorsque claims tombent
 - Différencier minéraux surface pour fins publiques



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



***Instaurer un moratoire sur les
nouveaux claims (MRC Papineau
représentant 25 municipalités)***

Sources: <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2022-12-07/mieux-combiner-l-activite-miniere-et-la-protection-du-territoire.php>, <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2022-09-16/projets-miniers/mettre-fin-a-la-preseance-de-la-loi-sur-les-mines.php>



Demandes du milieu environnemental

1. **Instaurer un moratoire** sur les nouveaux claims afin de ne pas aggraver la situation (a. 304 LSM)
2. **Abroger a.246 LAU et réviser la Loi sur les mines** afin que Québec puisse révoquer des titres miniers pour des raisons « d'intérêt public » (a.82 LSM)
3. **Réviser « rapidement » les OGAT-TIAM** afin de protéger l'eau, lacs et milieux naturels d'intérêt

« Abolir la préséance minière et prioriser la protection de l'eau, des milieux naturels et de la population »



Fondation
Rivières



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement



Réseau
québécois des
groupes
écologistes



AQME
Association québécoise
des médecins
pour l'environnement

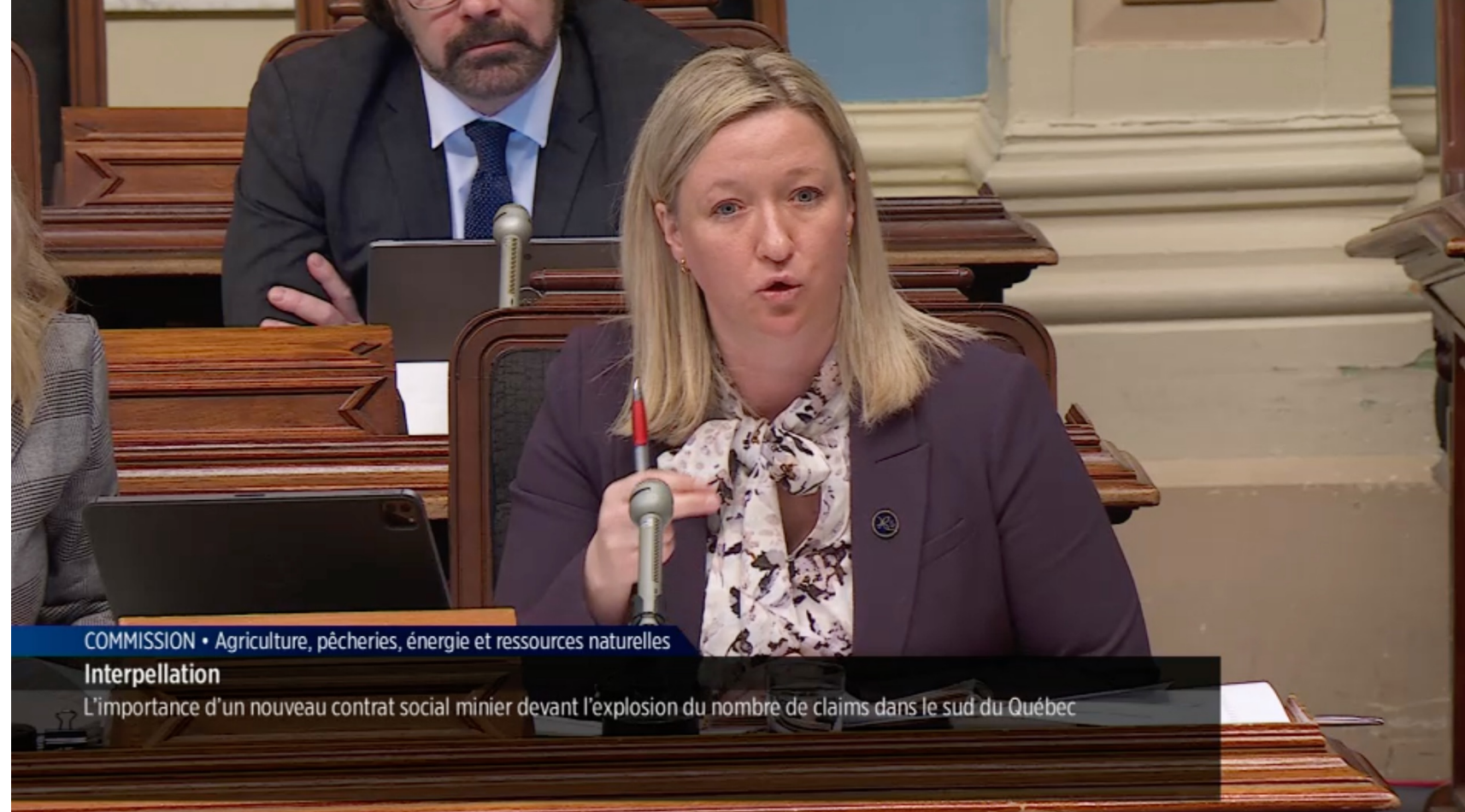
Consultations sur l'encadrement minier

Thèmes mis de l'avant

1. L'**harmonisation** des activités sur le territoire, l'**acceptabilité sociale** et la **prévisibilité** de l'activité minière
2. La **gouvernance** et le régime minier
3. L'**encadrement** de l'activité minière pour la protection de l'**environnement** et de **la santé**
4. Les **retombées** des activités minières

Certains objectifs spécifiques

- Les claims et la façon de les octroyer (Loi sur les mines)
- Révision des OGAT-TIAM (territoires incompatibles avec l'activité minière)
- Protection des milieux fragiles
- Prévisibilité pour les nations autochtones, les citoyens, les municipalités, l'industrie



Participation citoyenne – dates importantes

4 au 18 mai: Tournée virtuelle des régions

- 4 mai, 18h30 : Bas-St-Laurent
- 4 mai, 18h30 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

19 mai – Dépôt de mémoires

19 mai – Fin du questionnaire en ligne

CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

Du 24 avril au 19 mai

Faites entendre votre voix
pour que le Québec ait meilleure mine

- MWC-QMM Document de préparation et Modèle de mémoire disponibles en ligne: <http://quebecmeilleuremine.org/2023/04/24/consultation-encadrement-minier-document-de-participation/>

~ ~ ~

- **Rencontres régionales sur Zoom** du 4 au 18 mai
 - 4 mai 18h30 :
 - Bas-St-Laurent
 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- **Questionnaire en ligne:** <https://consultation.quebec.ca/processes/developpement-harmonieux/f/186/>



CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

Pour toutes les infos et nos suggestions de commentaires...

Utilisez le
**DOCUMENT DE
PRÉPARATION**
de la Coalition Québec
meilleure mine
bit.ly/3ACZ6Br

- MWC-QMM Document de préparation et Modèle de mémoire disponibles en ligne: <http://quebecmeilleuremine.org/2023/04/24/consultation-encadrement-minier-document-de-participation/>

~ ~ ~

- **Rencontres régionales sur Zoom** du 4 au 18 mai
 - 4 mai 18h30 :
 - Bas-St-Laurent
 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- **Questionnaire en ligne:** <https://consultation.quebec.ca/processes/developpement-harmonieux/f/186/>



Document de préparation (21 pages)

<http://quebecmeilleuremine.org/2023/04/24/consultation-encadrement-minier-document-de-participation/>

Document de préparation à la consultation - QMM

Document de préparation à la consultation - QMM



Consultation sur l'encadrement minier de la ministre québécoise des Ressources naturelles et des Forêts

Document de facilitation à la participation des membres et des partenaires de la Coalition Québec meilleure mine

24 avril 2023

PRÉSENTATION

Fondée en 2008, la Coalition Québec meilleure mine (QMM) regroupe une quarantaine d'organismes qui représentent collectivement plus de 300 000 individus de toutes les régions du Québec. La coalition regroupe des organismes citoyens, des organismes environnementaux, des syndicats, des universitaires et des associations de médecins. Depuis plus de 10 ans, la coalition QMM a été au cœur des débats touchant le secteur minier et a contribué à sensibiliser les décideurs publics et un large pan de la société québécoise sur plusieurs enjeux qui touchent ce secteur. La coalition a contribué positivement à redéfinir les politiques publiques dans le secteur minier, notamment la Loi sur les mines, les redevances minières, les garanties financières à l'activité minière, de même que l'environnemental, l'acceptabilité sociale, les territoires incompatibles à l'activité minière, et plus sur les positions du Québec concernant les filières minières de l'uranium et de l'amiante, et plus récemment sur les minéraux critiques et stratégiques. Depuis 2008, les membres de la coalition ont participé à une quinzaine d'évaluations environnementales de projets miniers au Québec, dont neuf enquêtes du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Depuis 2014, QMM est un membre actif du Comité consultatif de la ministre des mines du Québec.

Document de préparation à la consultation - QMM

CALENDRIER DE LA CONSULTATION

	Présentation	Consultations	Dates butoirs	Actions QMM
Février	17 février : Annonce du lancement des consultations sur l'encadrement minier			17 février : Communiqué de presse concernant la consultation
Mars	17 mars : Interpellation de la ministre à l'Assemblée nationale			19 mars : Communiqué de presse en réaction à l'interpellation 21 mars : Demande d'abroger la présence minière (art. 246 LAU)
Avril	Début avril : Publication du document de consultation	14 avril (Zoom) : Nations autochtones municipales, groupes nationaux 20 avril, à Québec : Industrie 24 avril : Début de la période de dépôt des mémoires, et du questionnaire		17 avril : Doc. de consultation 20 avril : Présence à Québec
Mai		Tournée virtuelle des régions 4 mai, 18h30 : Bas-St-Laurent 4 mai, 18h30 : Capitale-Nationale 4 mai, 18h30 : Gaspésie-Iles-de-la-Mad. 10 mai, 18h30 : Saguenay-Lac-Saint-Jean 10 mai, 18h30 : Chaudière-Appalaches 10 mai, 18h30 : Estrie 11 mai, 18h30 : Nord-du-Québec 15 mai, 18h30 : Lanaudière 15 mai, 18h30 : Laurentides 16 mai, 18h30 : Côte-Nord 17 mai, 18h30 : Centre-du-Québec 17 mai, 18h30 : Mauricie 18 mai, 18h30 : Lével 18 mai, 18h30 : Montérégie 18 mai, 18h30 : Montréal	1er mai : Date limite inscription pour les ateliers régionaux virtuels 19 mai : Date limite pour le dépôt des mémoires Fin du questionnaire	19 mai : Dépôt d'un mémoire

Thèmes et questions proposés par le MRNF	Commentaires de la Coalition QMM
<p>habitation des activités sur le territoire (conciliation des usages)</p>	<p>Les populations locales et régionales sont encore trop souvent mises à l'écart par la <i>Loi sur les mines</i> dans les décisions d'aménagement du territoire.</p> <p>Malgré certaines modifications apportées à la loi en 2013, la <i>Loi sur les mines</i> a toujours présence sur nombre d'autres lois et politiques d'aménagement du territoire, tels que la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>, les objectifs de conservation de la biodiversité du territoire, de même que le respect des droits inhérents, constitutionnels et internationaux des Nations autochtones.</p> <p>Les orientations gouvernementales du ministère des Affaires municipales pour définir les « Territoires incompatibles avec l'activité minière » (TIAM) demeurent insuffisantes pour protéger des milieux à haute valeur écologique, culturelle et économique. De plus, l'état actuel du droit expose autant le gouvernement du Québec – et par extension les contribuables – que les populations locales à des poursuites abusives de la part d'entreprises minières lors de tentatives de protection du territoire à des fins d'intérêt public.</p>
<p>Acceptabilité sociale</p>	<p>Sans cadre ni critères définis clairement, la notion de l'acceptabilité sociale ne peut servir de prétexte pour que le gouvernement autorise des projets miniers.</p> <p>Dans le statu quo, l'acceptabilité sociale doit être reconnue comme un résultat, tel que décidé par la Cour d'appel dans l'affaire <i>Stratenco</i>. Il est dès lors inacceptables que certaines compagnies minières, qui échouent manifestement à se faire accepter par les populations locales, dérogent à l'esprit de cette décision en prétextant que l'acceptabilité sociale serait plutôt un processus ou une notion « évolutive » qui peut être inversé à force d'insistance, de pressions, de lobbyisme et d'épuisement des mobilisations locales (Sayona Mining, Lomiko Metals, etc.).</p>

CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

« Harmonisation des activités sur le territoire, acceptabilité sociale et prévisibilité de l'activité minière »

- Respecter les droits des onze Nations autochtones
- Abolir la préséance minière
- Permettre aux populations locales de décider et pas seulement d'être consultées
- Déléguer un réel pouvoir de protection aux municipalités et nations autochtones
- Ajout d'un mécanisme de retrait de titres miniers dans l'intérêt public
- Priorité aux cibles nationales et régionales de protection du territoire

- MWC-QMM Document de préparation et Modèle de mémoire disponibles en ligne: <http://quebecmeilleuremine.org/2023/04/24/consultation-encadrement-minier-document-de-participation/>

~ ~ ~

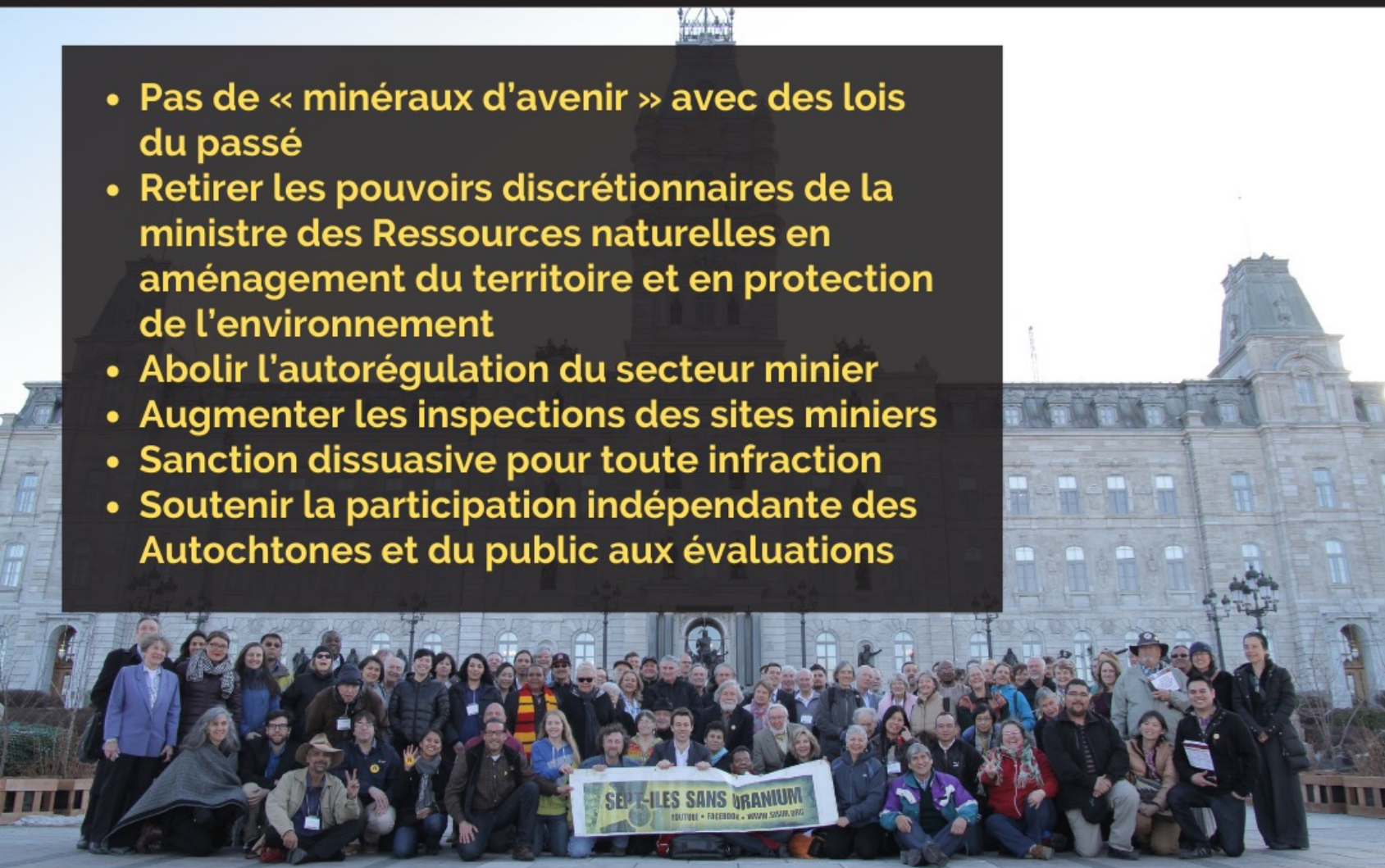
- Rencontres régionales sur Zoom du 4 au 18 mai
 - 4 mai 18h30 :
 - Bas-St-Laurent
 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Questionnaire en ligne: <https://consultation.quebec.ca/processes/developpement-harmonieux/f/186/>



CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

« Gouvernance et régime minier »

- Pas de « minéraux d'avenir » avec des lois du passé
- Retirer les pouvoirs discrétionnaires de la ministre des Ressources naturelles en aménagement du territoire et en protection de l'environnement
- Abolir l'autorégulation du secteur minier
- Augmenter les inspections des sites miniers
- Sanction dissuasive pour toute infraction
- Soutenir la participation indépendante des Autochtones et du public aux évaluations



- MWC-QMM Document de préparation et Modèle de mémoire disponibles en ligne: <http://quebecmeilleuremine.org/2023/04/24/consultation-encadrement-minier-document-de-participation/>

~ ~ ~

- Rencontres régionales sur Zoom du 4 au 18 mai
 - 4 mai 18h30 :
 - Bas-St-Laurent
 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Questionnaire en ligne: <https://consultation.quebec.ca/processes/developpement-harmonieux/f/186/>



CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

« Encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé »

- Les mines « vertes » et « propres » n'existent pas
- Prioriser l'environnement et la santé publique avant les activités minières
- Adopter un règlement environnemental dédié au secteur minier
- Pour des rapports du BAPE contraignants
- Pas de déchets miniers dans les lacs, rivières, et milieux naturels d'intérêt
- Évaluer les impacts cumulatifs

- MWC-QMM Document de préparation et Modèle de mémoire disponibles en ligne: <http://quebecmeilleuremine.org/2023/04/24/consultation-encadrement-minier-document-de-participation/>

~ ~ ~

- **Rencontres régionales sur Zoom** du 4 au 18 mai
 - 4 mai 18h30 :
 - Bas-St-Laurent
 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- **Questionnaire en ligne:** <https://consultation.quebec.ca/processes/developpement-harmonieux/f/186/>

CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

« Retombées des activités minières »

- Réduire l'extraction à l'essentiel
- Plus de recyclage des métaux dans le respect de la santé publique et de l'environnement
- Fin des subventions dans l'extraction de minéraux vierges
- Surtaxer les minéraux de luxe (or, argent, diamants)
- Plus de restauration
- Plus de transparence et de justice fiscale
- Plus de redevances, des redevances locales, et pour les générations futures!



- MWC-QMM Document de préparation et Modèle de mémoire disponibles en ligne: <http://quebecmeilleuremine.org/2023/04/24/consultation-encadrement-minier-document-de-participation/>

~ ~ ~

- **Rencontres régionales sur Zoom** du 4 au 18 mai
 - 4 mai 18h30 :
 - Bas-St-Laurent
 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- **Questionnaire en ligne:** <https://consultation.quebec.ca/processes/developpement-harmonieux/f/186/>

CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

Pour vous aider à déposer un mémoire...



Utilisez le
MODÈLE DE MÉMOIRE
de la Coalition Québec
meilleure mine
bit.ly/3ACZ6Br

- MWC-QMM Document de préparation et Modèle de mémoire disponibles en ligne: <http://quebecmeilleuremine.org/2023/04/24/consultation-encadrement-minier-document-de-participation/>

~ ~ ~

- **Rencontres régionales sur Zoom** du 4 au 18 mai
 - 4 mai 18h30 :
 - Bas-St-Laurent
 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- **Questionnaire en ligne:** <https://consultation.quebec.ca/processes/development-harmonieux/f/186/>

Modèle de mémoire (3 pages)

<http://quebecmeilleuremine.org/2023/04/24/consultation-encadrement-minier-document-de-participation/>

[DÉPOSÉ PAR COURRIEL]

[Nom de la, du, ou des auteurs]

[Organisation, si applicable]

[Ville]

[Adresse courriel]

MÉMOIRE CONCERNANT LA CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

Soumis à : **Madame Maité Blanchette Vézina**

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4e Avenue Ouest, Québec (Québec), G1H 6R1

Téléphone : 418 643-7295

Télécopieur : 418 643-4318

ministre@mmf.gouv.qc.ca | service.mines@mmf.gouv.qc.ca

[DATE]

1

Madame la ministre,

Par la présente, je vous sou mets mon mémoire comprenant mes commentaires et recommandations concernant la Consultation sur l'encadrement minier au Québec.

PRÉSENTATION

Je m'appelle [nom] et j'habite à [lieu].

Les enjeux miniers au Québec m'interpellent parce que [raison].

SOMMAIRE EXÉCUTIF

En résumé, une réforme de l'encadrement des activités minières au Québec est nécessaire parce que [...].

Conséquemment, je vous demande d'apporter les améliorations suivantes : [...].

COMMENTAIRES RELATIFS AUX QUATRE THÈMES PROPOSÉS PAR LE MINISTÈRE

1. Harmonisation des activités sur le territoire, acceptabilité sociale et prévisibilité de l'activité minière

[...]

2. Gouvernance et régime minier

[...]

3. Encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé

[...]

4. Retombées des activités minières

[...]

COMMENTAIRES CONCERNANT LES SUJETS NON COUVERTS PAR LE MINISTÈRE

Au-delà des thèmes mis de l'avant par le ministère dans cette démarche de consultation, d'autres améliorations sont nécessaires pour mieux encadrer le secteur minier. [...].

2

RAPPEL DE MES RECOMMANDATIONS

1. [...]
2. [...]
3. Etc...

CONCLUSION

Je vous remercie à l'avance de l'attention et de la diligence que vous accorderez à mon mémoire et je vous assure de ma pleine et entière collaboration pour toute information complémentaire.

Salutations cordiales,

[Signature]

[Coordonnées]

3



Des mines aux batteries: 3 principes pour que l'électrification ait meilleure mine

1. Réduire à la source (5R +circularité)
2. Renforcer l'encadrement
environnemental avec règlement
3. Aménagement du territoire et
protection des populations (Loi sur les
mines, LAU et TIAM)



Source: <https://www.equiterre.org/fr/articles/publication-lettre-ouverte-des-mines-aux-vehicules-electriques-3-conditions-pour-que-lelectrification>



➤ Baisse de teneurs des gisements = augmentation des déchets et de l'empreinte environnementale

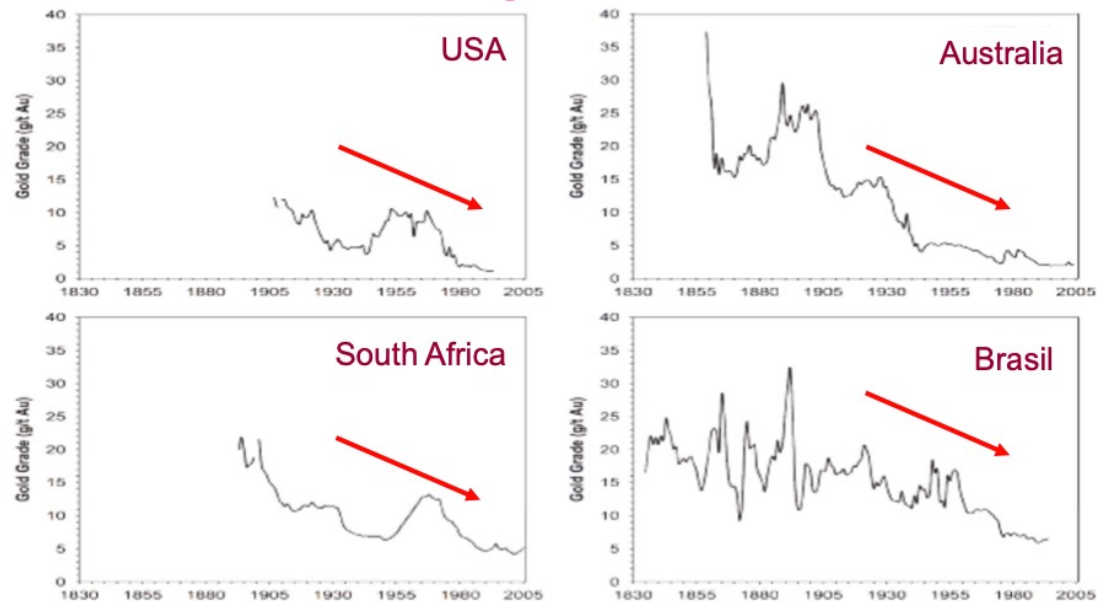


Figure 2.2. Évolution de la concentration de l'or dans les gisements exploités (Source: Mudd, 2007, Fig. 2).



Résidus miniers au Canada : Une responsabilité croissante (par année)

25 Mt

Déchets produits par l'industrie, les municipalités et les citoyens

31 000 travailleurs
6,7 milliards \$ (2,68\$/t)
2,7 % d'émissions de GES

800+ Mt

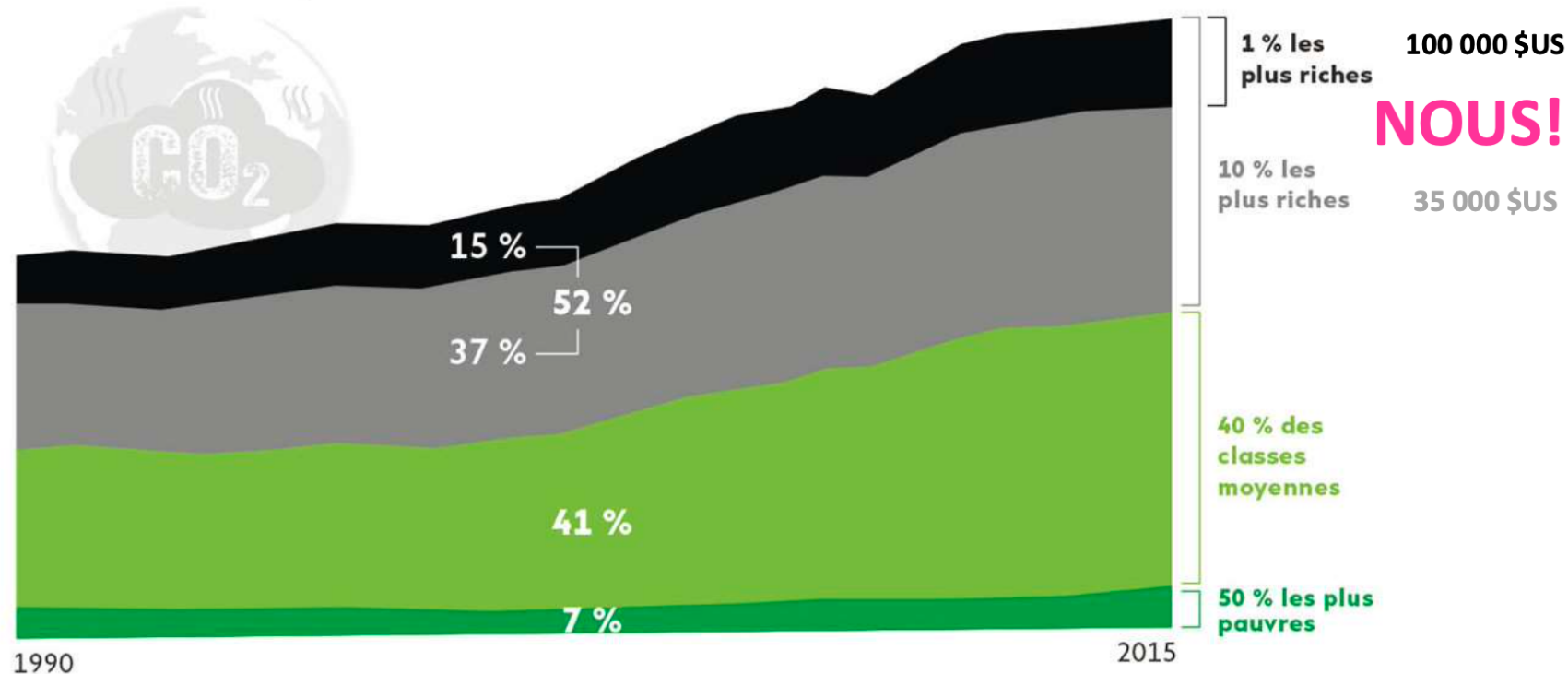
Résidus et déchets miniers

Moins de 3 000 travailleurs
2,4 milliards \$ (2\$-3\$/t)
6,3 % d'émissions de GES

2018: https://miningwatch.ca/sites/default/files/miningwatch_review_fr_page.pdf

LES 1 % LES PLUS RICHES ÉMETTENT DEUX FOIS PLUS D'ÉMISSIONS DE CO₂ QUE LES 50 % LES PLUS PAUVRES

Part des émissions totales, 1990-2015



SOURCE : COMBATTRE LES INÉGALITÉS DES ÉMISSIONS DE CO₂, OXFAM 2020

<https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/09/Resume-Rapport-Oxfam-Combattre-Inegalites-Emissions-CO2.pdf>

INFOGRAPHIE 



Réduire à la source...

- Adopter cibles de réduction de l’empreinte matérielle du Québec d’ici 2030-2050
- Adopter cibles de réduction de l’auto-solo et prioriser des investissements massifs dans des transports collectifs
- Stopper l’étalement urbain (très matériauuvore)
- Règlement européen: taux obligatoires de récupération/recyclage des batteries et des minéraux atteignant 70-95% d’ici 2035
- Éco-fiscalité:
 - Prioriser investissements en 5R
 - Stopper subventions publiques pour l’extraction de “minéraux vierges”
 - Augmenter les coûts des déchets miniers et volumes d’eau utilisés
 - Surtaxer les minéraux de luxe (ex: or, argent, diamants)

Source:

https://drive.google.com/file/d/1I4U1k5bfvkhN29tVp5tjapSgDSTT4kRQ/view?usp=share_link



La transition juste au-delà de l'industrie fossile

Pistes de réflexion pour la transformation du secteur industriel au Québec

« La première étape d'une transition juste pour le Québec, ses régions et les employé-e-s dépendants d'industries polluantes est d'amorcer rapidement un dialogue social à propos de la conduite d'un processus de transition juste. »

Tableau 4

Sociétés mères ultimes rejetant plus d'1 Mt éq. de CO₂ en fonction des émissions totales de GES de leurs entreprises québécoises au-dessus de 50 000 t éq. de CO₂ en 2019

Société mère	Pays Société mère	Principaux actionnaires	Pays actionnaires	% d'actions détenus
Rio Tinto PLC	Royaume-Uni	Aluminium Corporation of China	Chine	14,61
		Fond d'investissement BlackRock	États-Unis	10,23
Resolute Forest Products Inc	Canada	Fairfax financial holdings Ltd	Canada	39,72
ArcelorMittal SA ù	Luxembourg	Famille Mittal	Inde	38,66
Valero Energy Corp	États-Unis	The Vanguard Group Inc.	États-Unis	11,75
		Fonds d'investissements BlackRock	États-Unis	8,63
		State Street Global Advisors	États-Unis	7,02
Westrock Co	États-Unis	The Vanguard Group Inc.	États-Unis	12,01
		Fonds d'investissements BlackRock	États-Unis	plus de 8,34
		State Street Global Advisors	États-Unis	5,64
Domtar Corp.	États-Unis	First Management LTD	Hong Kong	inconnu
Suncor Energy Inc	Canada	The Vanguard Group Inc.	États-Unis	2 à 3
		Dodge & Cox	États-Unis	2 à 3
		AMAG Austria Metall AG	Autriche	2 à 3
		Fidelity Management & Research Company LLC	États-Unis	2 à 3
		Sanders Capital LLC	États-Unis	2 à 3
Aluminerie Alouette inc.	Canada	Rio Tinto PLC	Royaume-Uni	moins de 50
		Marubeni Corp	Japon	13,33
		AMAG Austria Metal AG	Autriche	20
		Norsk Hydro ASA	Norvège	20
		Investissement Québec	Québec	6,67
Mcinnis Holding LP	Canada	Votorantim Cimentos	Brésil	inconnu
Alcoa Corp	États-Unis	The Vanguard Group Inc.	États-Unis	9,81
		Fonds d'investissements BlackRock	États-Unis	10,05

SOURCES : MELCC, Registre des émissions de gaz à effet de serre, 2019, environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/registre/index.htm, Thomson Reuters Eikon et Standard & Poor's Net Advantage.

Alternatives

Principes importants de la Loi sur les mines du Québec :

« Considérant qu'il est nécessaire d'assurer un développement minéral respectueux de l'environnement; [...] de favoriser un développement associé aux communautés et intégré au milieu » (préambule)

« La présente loi vise à favoriser, dans une perspective de développement durable, la prospection, la recherche, l'exploration et l'exploitation des substances minérales, et ce, [...] en tenant compte des autres possibilités d'utilisation du territoire » (article 17, notre soulignement)



Rappel des solutions

- **Réduction à la source** de l'empreinte matérielle
- Protection de l'**environnement**
- Respect des **collectivités** et aménagement du territoire
- Application du principe **pollueur-payeur**
- Justice **fiscale**



Meegwetch! Merci! Thank you!

www.quebecmeilleuremine.org

www.miningwatch.ca

rodrigue@miningwatch.ca

Références et crédits

1. BANQ, Fonds Ministère des Richesses naturelles, Siscoe Gold Mine - Québec, Photographe inconnu. 1932. Online: <https://numerique.banq.qc.ca/resultats#03Q,E20,S12000,D515,P58>
2. Samuel de Champlain, *The second voyage in New France in the year 1609*, 1609. Online: https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwirpMKj7976AhWHHTQIHHeycAMYQFnoECA4QAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.forgottenbooks.com%2Fen%2Fdownload%2FVoyagesofSamuelDeChamplain_10253060.pdf&usg=AOvVaw0X6DzeYJgJIN0i1maZjSgo
3. *Starvation exhibit from Kent Monkman, October 17, 2019, online:* <https://maryloudriedger2.wordpress.com/tag/starvation-exhibit-from-kent-monkman/> (*Kent Monkman, Iron horse, 2015*).
4. Photo de Gabriel Commandant. *Société d'histoire de Val d'Or and Tourisme Abitibi-Témiscamingue*, online : <https://www.tourisme-abitibi-temiscamingue.org/blogue/2016/03/23/gabriel-commandant/> ; Photo de Mathieu André. Luc André and Kateri Lescop, Mathieu André. Radio-Canada, Delphine Jung, 8 juin 2022, online: <https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/4068/innus-matimekush-lac-john-schefferville-tata-steel-iron-ore>
5. Solidarité avec Lac Barrière, <http://www.barrierelakesolidarity.org/2016/11/no-mining-on-barriere-lake-algonquin.html>
6. Jérémy Stall-Paquet
7. Eau Secours
8. SNAP Québec
9. RPLPN

CONTACTEZ-NOUS POUR SOUTENIR VOTRE PARTICIPATION

Site web : www.quebecmeilleuremine.org

Rodrigue Turgeon, avocat Porte-parole, Coalition QMM MiningWatch Canada	Émile Brassard-Cloutier Analyste minier, Eau Secours	Marc Nantel Porte-parole du Revimat	Louis St-Hilaire Porte-parole, Coalition QLAIMS
rodrigue@miningwatch.ca 819-444-9226	emile@eausecours.org	Revimat (Facebook)	louis.st-hilaire@videotron.ca

